

La chasse au chien courant dans la Sarthe

Le département de la Sarthe (72) a construit sa renommée sur ses rillettes, ses vingt quatre heures du Mans, son poulet de Loué mais certainement pas pour sa chasse au chien courant. C'est pourtant un département où il fait bon chasser et où le chien courant y a encore une bonne place, même si « les relations de voisinage » en limitent, parfois, l'usage.



A l'Ouest de l'Hexagone, la Sarthe est rattachée administrativement à la région des Pays de Loire. Faiblement boisée elle compte cent treize mille hectares de forêts pour une superficie totale de six cent vingt cinq mille hectares. Quatorze mille hectares de domaniales sont adjugés en lots d'environ mille hectares. On retrouve au nord, la forêt de Perseigne, au nord-ouest, la forêt de Sillé le Guillaume et de petite Charnie, au sud-est,

la forêt de Bercé. Les autres massifs boisés du département, privés, se retrouvent majoritairement au sud et sud-est du département. On peut citer : Vibraye, Bonnétable, Loudon, La Roche Mailly ... pour les plus grands.

Une vocation agricole propice à la chasse aux chiens courants ...

Avec une superficie de plus de quatre cent mille hectares de terres agricoles réparties en cultures céréalières (blé, maïs, colza), prairies pour l'élevage bovin et ovin, vergers et vignes dans le sud, l'activité agricole influe les pratiques de chasse dans le département. Terre industrielle et agricole par tradition, la Sarthe dispose de voies de communication denses qui morcellent les territoires, créent des barrières artificielles à la circulation des grands animaux et complexifient l'exercice de la chasse aux chiens courants. Cependant, les grandes cultures de maïs et de colza offrent d'importantes surfaces de couverts propices à l'utilisation de chiens courants pour le sanglier et le renard mais aussi pour les cervidés en début de saison. Il en est de même pour les cultures de moutarde qui garantissent de bonnes remises pour les sangliers jusqu'aux fortes gelées, toujours tardives dans la région. L'élevage en liberté des poulets

de Loué offre à « maître goupil » une réserve alimentaire facilitant son expansion autour des poulaillers et permet là aussi la possibilité à nos courants de s'exprimer. Une ombre au tableau : la tendance actuelle à l'engrillagement de certains territoires. Ils deviennent ainsi des parcs où « la chasse » aux grands animaux se pratique essentiellement avec de petits chiens ou des chiens d'arrêt, véritable déviance cynégétique que l'on constate hélas dans d'autres départements.

Un coût d'accès aux territoires élevé ...

N'ayant pas été tenu d'organiser la chasse selon le régime des ACCA, le département est majoritairement constitué de chasses privées et domaniales fonctionnant sur le même principe : un propriétaire ou un locataire de territoire qui s'entoure d'actionnaires. Les prix sont généralement élevés et limitent malheureusement l'accès aux jeunes chasseurs et aux moins aisés. Dans ce contexte, les chasseurs aux chiens courants chassent généralement sur invitation. Quelques rares sociétés communales existent au sud du département. Elles s'illustrent par la réussite de leur gestion du petit et grand gibier, à l'instar de la « communale » de Marçon, où la chasse aux chiens courants est privilégiée.



Environ 13 500 chasseurs valident leur permis en Sarthe, département qui connaît la même tendance à la baisse que la moyenne nationale. La chasse y ouvre le dernier dimanche de septembre, exception hexagonale qui fait que les chasseurs sarthois sont les derniers à pouvoir découpler leurs chiens

En plaine, la chasse au petit gibier est pratiquée de l'ouverture générale jusqu'à la mi-décembre. La chasse du grand gibier (chevreuil, cerf et sanglier) se termine le 28 février. Pour la saison 2013 / 2014 une ouverture anticipée au sanglier a été décidée au 1^{er} septembre compte tenu du niveau des dégâts constatés (de l'ordre de 250 000 € par an). Au-delà du changement d'habitudes, cette mesure a suscité quelques tensions entre la Fédération et l'Administration, mais aussi entre chasseurs.

Le chien courant a encore une belle place en chasse à tir ...

Avec un plan de chasse de 15 000 lièvres, 8 600 chevreuils, 1 200 grands cervidés et environ 3 500 sangliers, la chasse aux chiens courants garde toute sa légitimité dans notre département même si tous ces animaux ne sont pas prélevés (loin s'en faut) devant des meutes. En effet, le chasseur aux chiens courants de la Sarthe ne dispose pas de lots de chiens conséquents. Seuls quelques lots comptent plus de dix chiens en dehors de la vénerie ou de la louveterie.

Il n'est pas possible d'être exhaustif mais les races ou types de races les plus répandus sont : pour la chasse au renard / sanglier, les Anglo-Français de Petite Vénerie, les Beagles Harriers et les Bassets Fauves de Bretagne ; pour la chasse du chevreuil, les Bleus de Gascogne et Gascons, les Beagles et dans la rubrique des « chasse-tout », il convient de mentionner, les Bassets Vendéens, Fauves, Artésiens et Bleus. Un des objectifs recherchés par les organisateurs de battues est de faire vivre la chasse de l'intérieur et de tenir en haleine les postés. Il est donc habituel de découpler deux meutes simultanément ou l'une derrière l'autre sur le même territoire, la surface de la traque conditionnant le choix. Généralement, les chiens sont lâchés à la billebaude et la quête commence. Dans de rares cas de chasses au sanglier, les chiens sont mis sur le pied et les animaux remis avant de découpler. Dès la sortie de l'enceinte chassée, la récupération des chiens devient la préoccupation majeure, imposée par le morcellement de la propriété et l'exiguïté des territoires. Cet impératif commandé par « les relations de voisinage » limite, hélas, les belles et longues menées.



A courre et en louveterie ...

Pratiquée à tir, la chasse aux chiens courants est aussi très représentée à courre. C'est ainsi que le rallye Perseigne et les équipages Champchevrier (de l'Indre et Loire) ou du Sault du Cerf (de la Mayenne) courent le cerf ; le rallye L'Augonnais et le rallye Malpaire (du Maine et Loire) courent le sanglier ; le rallye Parence (du Maine et Loire) découple sur chevreuil en Bercé ; les équipages des Baratons, de la Garenne Tufféenne, des portes de Loudon ainsi que le rallye le Tertre et l'équipage Bon Vent taquent le lièvre ; l'équipage du Grain de forêt, celui de Montjoui, et le rallye la Roche, le lapin ... ce qui représente déjà quelques chiens courants. Dans le département, la louveterie est aussi très équipée en chiens courants (ce qui n'est pas le cas partout en France !). En effet douze louvetiers assurent, avec leurs meutes de chiens courants créancés, la régulation des nuisibles : sangliers, renards, fouines. Du printemps à l'automne 2013 ils ont permis la régulation par la chasse et devant les meutes de 140 sangliers et 650 renards. C'est nettement mieux qu'en tir de nuit, pratique hélas adoptée par l'Administration dans d'autres départements.

L'avenir du chien courant en Sarthe : entre opportunités et menaces ...

J'ai découvert la chasse au chien courant au milieu des années soixante avec un grand-père agriculteur. Nous chassions sur une trentaine d'hectares avec trois au quatre petits courants, des chiens de pays griffonnés. Le gibier de base était le lapin et le lièvre sur un territoire composé de petites parcelles de cultures diverses séparées par de grosses haies et quelques bosquets, le tout bien garni d'épines. Nous passions des heures entières autour de ces quelques hectares à nous régaler d'entendre « nos valets » dans de longues menées, avec l'espoir de mettre dans la musette un ou deux garennes qui garniraient les assiettes dans la semaine. A cette période, pas ou peu de chevreuils ni de sangliers. Les chiens partaient régulièrement sur un lièvre, traversaient chez les voisins, sans problème. Il fallait attendre le retour. Je me souviens que mon grand-père disait « Ils rentreront bien tout seuls ».

Cinquante ans ont passé. Le développement des populations de chevreuils et de cervidés grâce à leur gestion en plan de chasse, l'arrivée du sanglier, l'évolution de l'assolement et des pratiques culturelles permettant la croissance fulgurante de l'espèce, la gestion forestière, et tant d'autres choses ... ont largement contribué à l'évolution de la chasse et à celle de la pratique de la chasse aux chiens courants, en bien sous certains aspects, en moins bien sous d'autres. En effet, dans un contexte où le grand gibier est très présent les mentalités aussi ont changé, pas forcément favorablement. En témoignent la tendance actuelle à l'industrialisation de la chasse et à la recherche du tableau avant la qualité de l'acte de chasse, la privatisation des territoires, le repli sur soi illustré par l'engrillagement croissant et l'intolérance marquée à l'égard des chiens courants lorsqu'ils sortent des limites ...

Cependant nous avons la chance, dans le département, que tous les modes de chasse soient représentés et disposent de leur association : louvetiers, petits gibiers, bécassiers, gibier d'eau, piégeurs, déterreurs, tir à l'arc, gardes particuliers, jeunes chasseurs, chiens courants, et dernièrement, la



création des « Dianes de Sarthe ». Cette diversité confirme que la Sarthe est réellement tournée vers la chasse. Le rapprochement entre toutes ces associations et le dialogue avec les instances cynégétiques doivent permettre d'aborder l'avenir avec optimisme. En effet, la recherche permanente du consensus entre tous les acteurs locaux devrait assurer une pratique apaisée où chacun trouve sa place dans le respect de l'autre. Pour nous chasseurs aux chiens courants, tout l'enjeu

est là : par le dialogue, permettre aux autres pratiquants de mieux comprendre notre mode de chasse et d'en accepter les spécificités. A nous aussi d'être solidaires, responsables, respectueux et exemplaires.

H. Touchard
Président AFACCC 72

Une AFACCC dynamique

Créée en 2002 par André Chambrier et un petit groupe de passionnés, l'AFACCC de la Sarthe compte actuellement 300 adhérents et s'inscrit au 8^{ème} rang des délégations départementales. Dans un contexte difficile lié au coût d'accès à la chasse et à la taille des territoires, l'AFACCC 72 tire bien son épingle du jeu. Cependant une marge de progression est possible, compte tenu du nombre encore important de chasseurs sarthois. Le conseil d'administration actuel est composé de 14 membres impliqués, sachant se rendre disponibles pour servir l'association et la cause du chien courant. La progression régulière du nombre de nos adhérents s'explique aussi par une réelle démarche de recrutement, de suivi et de relances mais aussi par les services proposés (protection juridique, boutique FACCC, croquettes, produits vétérinaires, accessoires, etc.).

L'AFACCC 72 se veut la vitrine du chien courant et participe activement aux deux fêtes de chasse locales. A titre d'exemple, en 2013, pour le 20^{ème} anniversaire de St Symphorien, nous y avons présenté plus de 100 meutes (un grand merci aux amis venus de départements dans certains cas assez éloignés). Chaque année, nous organisons un ou deux concours de meutes (plusieurs meutes sarthoises ont déjà participé aux finales nationales) et en septembre, une journée conviviale en enclos. Nous nous ouvrons aux autres associations cynégétiques et participons régulièrement à leurs A.G.

Cette année, grâce aux liens développés avec l'ADJC 72 (association des jeunes chasseurs), nous avons rencontré une vingtaine de jeunes qui ont apprécié notre mode de chasse et ont adhéré. Bien que nous entretenions de bonnes relations avec la FDC 72, nous aimerions pouvoir être plus sollicités et plus impliqués dans les travaux fédéraux. Dans le cadre de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, nous avons participé activement aux réunions et nous avons défendu l'exercice de notre mode de chasse. **Toutes ces rencontres sont autant d'occasions de promouvoir l'AFACCC 72 et de rencontrer de futurs adhérents.**